


Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Règlement	1999/0201(CNS)	Procédure terminée
Coton: régime d'aide instauré par le protocole 4 de l'acte d'adhésion de la Grèce, 6ème adaptation		
Sujet 3.10.06.05 Plantes textiles, coton		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	GUE/NGL KORAKAS Efstratios	19/10/1999
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Agriculture et pêche	2348	22/05/2001
	Agriculture et pêche	2343	24/04/2001
	Agriculture et pêche	2339	19/03/2001
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
13/12/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0492	Résumé
02/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/2000	Débat au Conseil	2256	
23/01/2001	Vote en commission		Résumé
23/01/2001	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0022/2001	
15/02/2001	Débat en plénière		
15/02/2001	Décision du Parlement	T5-0089/2001	Résumé

22/05/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
01/06/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	1999/0201(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(1999)0492	13/12/1999	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES0366/2000 JO C 140 18.05.2000, p. 0033	29/03/2000	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0022/2001	23/01/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T5-0089/2001 JO C 276 01.10.2001, p. 0160-0245	15/02/2001	EP	Résumé

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Règlement 2001/1050 JO L 148 01.06.2001, p. 0001 Résumé
--

Coton: régime d'aide instauré par le protocole 4 de l'acte d'adhésion de la Grèce, 6ème adaptation

OBJECTIF: adaptation du régime pour le coton, instauré par le protocole no 4 annexé à l'acte d'adhésion de la Grèce. CONTENU: les résultats de l'examen du fonctionnement du régime d'aide ainsi que du régime de soutien pour les cultures arables, prévu par le protocole no 4, font apparaître la nécessité d'adapter le régime concernant le coton. Les propositions de la Commission consistent donc pour l'essentiel à: - maintenir le régime d'aide actuel, - prévoir l'octroi intégral de l'aide aux bénéficiaires et préciser quelques règles de paiement et d'ajustement du prix minimal, - augmenter le pourcentage d'abattement du prix d'objectif, - prévoir l'élaboration, par les États membres, de critères objectifs environnementaux et la limitation, le cas échéant, de l'éligibilité de l'aide à certaines zones, - prévoir un rapport des États membres sur l'impact des actions nationales prises en matière environnementale sur le secteur, - étendre la période des demandes d'aides dans le cadre d'un système rénové de la comptabilisation des quantités éligibles, - simplifier la réglementation communautaire en rassemblant la plupart des dispositions législatives au sein du protocole no 4 en ce qui concerne les principes du régime applicable au coton, au sein d'un même règlement du Conseil en ce qui concerne l'aide à la production de coton. Les mesures proposées apportent une simplification de la réglementation, mais aussi des conditions de fixation et d'octroi de l'aide qui bénéficie notamment aux PME. Elles contribuent à l'amélioration du respect de l'environnement et de la discipline budgétaire.?

Coton: régime d'aide instauré par le protocole 4 de l'acte d'adhésion de la Grèce, 6ème adaptation

Coton: régime d'aide instauré par le protocole 4 de l'acte d'adhésion de la Grèce, 6ème adaptation

OBJECTIF: adaptation du régime pour le coton, instauré par le protocole no 4 annexé à l'acte d'adhésion de la Grèce. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1050/2001/CE du Conseil. CONTENU : un accord s'est dégagé au sein du Conseil en ce qui concerne le règlement portant adaptation du régime d'aide pour le coton à la suite de l'adhésion de la Grèce ainsi que le règlement relatif à l'aide à la production de coton, sur la base d'une augmentation de 2% de la réduction de 50% du prix d'objectif pour chaque tranche de 20 000 tonnes dépassant les 1 500 000 tonnes de production communautaire.?